

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Calendrier des séances (d'octobre 2024 à juillet 2025)

La commission de France compétences en charge de la certification professionnelle prévue à l'article L. 6113-6 du code du travail est réunie mensuellement selon un ordre du jour établi par sa présidence (excepté au mois d'août).

Les prochaines séances de la commission sont prévues aux dates suivantes :

Année 2024 (pour rappel) :

Mercredi 30 octobre 2024

Mercredi 27 novembre 2024

Mercredi 18 décembre 2024

Année 2025 (janvier à juillet) :

Jeudi 30 janvier 2025

Jeudi 27 février 2025

Jeudi 27 mars 2025

Mardi 29 avril 2025

Jeudi 22 mai 2025

Mardi 24 juin 2025

Jeudi 17 juillet 2025

A l'issue de ses travaux, la commission transmet un avis au Directeur général de France compétences. En cas d'avis favorable et dans un délai de un à trois jours à la réception de cet avis, le directeur général de France compétences prononce l'enregistrement aux répertoires nationaux par décision mise en ligne sur le site internet à la rubrique <https://www.francecompetences.fr/deliberation-de-la-commission-de-la-certification-professionnelle/> (puis ultérieurement publiée au Journal officiel de la République française, conformément aux dispositions de l'article R. 6113-12 du code du travail).

Approuvées en séance plénière du 25 avril 2024 puis complétées le 30 septembre 2024, ces dates sont communiquées à titre informatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.

